

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-051

Séance du 15 novembre 2018

**Avis sur la notice de gestion 2018-2022 des opérations de renaturation
du secteur de Livet**

Lors de la séance du jeudi 15 novembre 2018, le CSRPN a examiné la notice de gestion 2018-2022 des opérations de renaturation du secteur de Livet prévues par l'arrêté préfectoral 2012-019-0013 du 19 janvier 2012.

Au regard du dossier examiné par l'instance, le CSRPN regrette l'imprécision de la description des habitats attendus suite aux opérations de renaturation. Il invite le pétitionnaire à retravailler ce point avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Compte-tenu des contraintes hydrauliques du site, des impératifs de sécurité et malgré les imprécisions du dossier, le CSRPN émet un avis favorable à la validation de cette notice de gestion avec la prise en compte des demandes suivantes :

- l'interface terre / eau doit être mieux prise en compte ;
- le bilan floristique doit conduire à l'établissement d'une cartographie de la végétation intégrant les espèces patrimoniales ;
- il conviendra de s'assurer que les données floristiques sont versées au PIFH.
- une attention particulière est à avoir pour le Tridactyle panaché, *Xya variegata*, qui devra faire l'objet d'une recherche spécifique.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

